



ASIGOS CONSEIL INTERCOMMUNAL

LEGISLATURE 2021-2026

Procès-verbal de la séance du 19 juin 2024 à 20h00

à Prilly

Présidence :	AMBLET	Olivier
Délégués du Conseil intercommunal		
Jouxens-Mézery (JM)	ASCHWANDEN GRANDCHAMP KLINGER-LOHR BONVIN MANTHEY	Sonja Thierry Mariela (excusée) Jacek
Prilly (P)	AMBLET BARBEY CLARAMUNT CONNE DEILLON DIAS ANDRADE LOURENCO DRAYER FAVE LOVIS MAROLF NOSEDA GUIGNARD TORTELLI	Olivier Aurélié Lumia Georges (excusé) Fabien Ana Filipa (excusée) Blaise Nolwen Béatrice (excusée) Philippe Geneviève Eva (excusée)
Romanel-sur-Lausanne (RsL)	BOVEY MUGGLI PISANI BEN NSIR PISANI SPÖRRI VANNAY	Christian Philippe Nadia Jean-Claude Daniel Nathan
Comité de direction		
Prilly Jouxens-Mézery Romanel-sur-Lausanne	JOLY SCHOENI DAGON	Rebecca Nathalie Jennifer
Secrétaire CI (procès-verbal)	KAUFMANN	Manuela

M. le Vice-président Olivier AMBLET ouvre la séance, remercie les membres présents, qui ont été convoqués dans les délais, et salue les membres du Comité directeur.

1. Opérations préliminaires : appel, ordre du jour

18 sur 22 déléguées et délégués sont présents à l'appel et les 3 communes sont représentées. Le quorum est atteint. Selon l'article 13 des statuts, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. **Opérations préliminaires : appel, ordre du jour**
2. **Adoption du procès-verbal de la séance du 24 avril 2024**
3. **Assermentations**
4. **Correspondance et communications du Bureau**
5. **Communications du Comité de direction**
6. **Préavis N°4 – 2024 relatif à une deuxième réponse à la motion Jacek MANTHEY pour la liste des bâtiments ASIGOS+**
7. **Préavis N°5 – 2024 « Crédit d'étude préliminaire pour la réalisation d'un complexe scolaire à Romanel-sur-Lausanne aux Esserpys »**
8. **Préavis N°6 – 2024 relatif à la motion Jacek MANTHEY pour un règlement d'application pour la gestion des bâtiments ASIGOS +**
9. **Election du Bureau du Conseil intercommunal pour 2024-2025**
Actuellement :
Jean-Claude Pisani- président
Olivier Amblet – vice-président
Geneviève Nosedà Guignard – scrutatrice
Philippe Marolf – scrutateur suppléant
Daniel Spörri - scrutateur suppléant
(1 poste de scrutateur à repourvoir)
10. **Election des membres de la commission de gestion et finances pour 2024 – 2025**
Actuellement :
Philippe Muggli – président
Thierry Grandchamp
Aurélié Barbey
Fabien Deillon
Christian Bovey
11. **Motions, postulats, interpellations**
12. **Questions et divers**

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 avril 2024

Personne n'en demande la lecture.

M. le Conseiller Jacek MANTHEY demande une correction de son intervention en page 108 : au lieu de « Il informe que le Conseil communal de Jouxens a discuté de la politique RH de l'ASIGOS... » écrire « Lors de la présentation de l'ASIGOS aux membres du Conseil communal de Jouxens-Mézery, il a été mentionné l'objectif du CODIR d'étudier la politique RH de l'ASIGOS... ».

Madame la Conseillère Nadia PISANI BEN NSIR demande une correction de son intervention en page 107 : remplacer « Elle occupe elle-même le même poste dans une autre commune et à 60% elle gère deux associations » avec « Elle occupe elle-même le même poste dans une autre association de communes et à 60% elle gère deux associations de communes ». A la page 108, remplacer « Les réservations doivent être faites par les enseignants » avec « Les réservations devraient être faites par les enseignants ». Ajouter « Madame Pisani Ben Nsir encourage le CODIR à revoir la répartition des tâches avec les écoles et les directions ». A la page 108, dans l'intervention de Madame Joly, remplacer « Mmes Dagon et Schoeni ne sont pas payées pour leur travail au sein de l'ASIGOS » avec « Mmes Dagon et Schoeni ne sont pas assez payées pour leur travail au sein de l'ASIGOS ».

Le procès-verbal corrigé est adopté à la majorité moins une abstention.

3. Assermentation

Aucune.

4. Correspondance et communications du Bureau

M. le Vice-président Olivier AMBLET informe de la démission de 4 délégués : Mmes Aude Müller (Jouxpens-Mézery) et Nadia Pisani Ben Nsir (Romanel) et MM. Antoine Reymond (Prilly) et Olivier Pilet (Prilly). Il lit les lettres de démission de Mmes Müller et Pisani Ben Nsir. Mme Pisani prend la parole pour annoncer également sa démission de vive voix.

5. Communications du Comité de direction

Mme la Présidente du Codir Rebecca JOLY rappelle les dates des prochains Conseils intercommunaux de l'année 2024 : le 25 septembre et le 27 novembre.

6. Préavis N°4 – 2024 relatif à une deuxième réponse à la motion Jacek MANTHEY pour la liste des bâtiments ASIGOS+

M. le Conseiller Thierry GRANDCHAMP lit les délibérations et les conclusions du rapport de la COGEF, qui propose d'accepter le préavis.

M. le Conseiller Jacek MANTHEY lit le rapport de la commission technique qui propose d'accepter le préavis.

Discussion sur le préavis

Mme la Présidente du Codir Rebecca JOLY remercie les commissions pour le travail accompli et exprime son besoin de comprendre exactement ce que le Conseil demande au CODIR. Elle estime que, dans le traitement de la motion Jacek Manthey pour une liste des bâtiments de l'ASIGOS+, les demandes et les attentes du Conseil auraient eu besoin de plus de clarifications.

Vote du préavis

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASIGOS
- vu le préavis N° 4 - 2024;
- oui le rapport de la commission de gestion et finances ;
- oui le rapport de la commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
Décide
- d'accepter la deuxième réponse à la motion Manthey.

Votants	Oui	Non	Abstentions	Statut
17	Large majorité	-	1	Accepté

7. Préavis N°5 – 2024 « Crédit d'étude préliminaire pour la réalisation d'un complexe scolaire à Romanel-sur-Lausanne aux Esserpys »

Mme la Conseillère Aurélie BARBEY lit les conclusions du rapport de la COGEF qui propose d'accepter le préavis avec un amendement sur la durée de l'amortissement : 10 ans au lieu de 30 ans.

M. le Conseiller Daniel SPÖRRI lit le rapport de la commission technique qui propose d'accepter le préavis.

Discussion

Mme la Conseillère Nadia Pisani BEN NSIR demande s'il y aura un planificateur général commun entre ASIGOS et la Commune de Romanel. Elle souhaite également savoir si la Commune de Romanel sera propriétaire du système de chauffage.

M. le Conseiller Fabien DEILLON estime que le préavis va à l'encontre des statuts de l'ASIGOS. Il est clair dans l'article 19 al. 8¹ que le Codir ne doit pas faire ce travail. Le Codir n'ayant pas la compétence d'entreprendre cette étude, il devrait lancer des démarches dans ce sens auprès des 3 communes membres de l'ASIGOS. Il annonce qu'il refusera le préavis.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI est d'accord avec M. Deillon, mais il rappelle que les nouveaux statuts n'ont pas encore été validés. Ensuite il évoque un préavis similaire, retiré par la Municipalité de Romanel en 2016, en raison de l'opposition des riverains du site des Esserpys. Ces derniers estimaient que le projet de 32 classes était trop grand. Le projet actuel, réduisant le nombre de classes à 18, avec une petite salle de gym et une étude de circulation avant, pendant et après le chantier, est jugé plus adapté au site. Il souligne qu'il est important de considérer ces projets comme étant très différents.

M. le Conseiller Jacek MANTHEY souhaite connaître les niveaux scolaires des 18 classes. En plus, il exprime ses craintes quant à la complexité des tâches et au surcoût engendré par 2 BAMO en parallèle.

Mme la Présidente Rebecca JOLY répond aux différentes questions :

Le planificateur général est une des options envisagées, mais tout sera décidé pas à pas.

Le chauffage à distance : des discussions sont en cours pour quelle partie aura comme maître d'ouvrage Romanel ou ASIGOS.

Compétence du CODIR : en plus de l'article 19 al. 8, il faudrait prendre en compte également d'autres articles et alinéas qui donnent d'autres compétences (al. 4, al. 17...). Le CODIR assure la direction stratégique et politique, alors que le suivi technique est fait par du personnel communal.

Niveaux des classes : 5P-8P : après le crédit d'étude, on connaîtra la physionomie du collège.

L'implication de la Commune de Romanel et de l'ASIGOS se fera selon des temporalités différentes ; les mandats seront soumis aux marchés publics.

Mme la Municipale Jennifer DAGON précise que le préavis de 2016 n'est plus d'actualité, car les données de base ont changé. Les 32 classes sont divisées avec Prazqueron, ce qui permet au site des Esserpys de rester à taille humaine.

M. le Conseiller Jean-Claude PISANI apporte de nouveaux éléments de l'histoire du projet de collège aux Esserpys : le préavis 47/1988 prévoyait une utilisation de 30% de la parcelle 93 ou 94, notamment sa partie SUD.

M. le Conseiller Jack MANTHEY se pose la question de la durée de l'amortissement.

Mme la Présidente Rebecca JOLY exprime sa fierté de voir que le projet avance et explique que l'amortissement du crédit d'étude suit la durée du crédit d'ouvrage, c'est-à-dire 30 ans. Par contre, si la construction ne se fait pas, il est attendu de faire un amortissement immédiat, donc pas sur 10 ans. Elle mentionne que désormais les amortissements sont fixés par le cadre légal.

M. le Conseiller Philippe MUGGLI annonce que la COGEF retire son amendement.

Vote du préavis

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- Vu le préavis N° 5/2024 « Crédit d'étude préliminaire pour la réalisation d'un complexe scolaire à Romanel-sur-Lausanne aux Esserpys », adopté par le Comité de direction le 16 mai 2024,
- Oui le rapport des commissions consultées,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- d'accepter le préavis tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de CHF 150'000.-TTC pour la réalisation de l'étude préliminaire du complexe scolaire des Esserpys ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les

¹ Attributions du Codir: "entreprendre les démarches auprès des communes en vue d'obtenir la rénovation, la transformation ou la construction de locaux scolaires ; »

lignes de crédit disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.

Votants	Oui	Non	Abstentions	Statut
17	Large majorité	1	3	Accepté

8. Préavis N°6 – 2024 relatif à la réponse à la motion Jacek Manthey, pour un règlement d'application pour la gestion des bâtiments ASIGOS+

Mme la Conseillère Lumia CLARAMUNT lit le rapport de majorité de la commission technique qui propose d'accepter le préavis.

M. le Conseiller Jacek MANTHEY lit le rapport de minorité de la commission technique qui propose de refuser le préavis.

Discussion

Personne.

Vote du préavis

Le Conseil intercommunal de l'ASIGOS

- Vu le préavis N° 6/2024 relatif à la réponse à la motion Jacek Manthey, pour un règlement d'application pour la gestion des bâtiments ASIGOS+, adopté par le Comité de direction le 16 mai 2024,
- Ouï le rapport de la commission consultée,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

- d'accepter le préavis comme réponse à la motion Jacek Manthey « Pour un règlement d'application pour la gestion des bâtiments ASIGOS+ »

Votants	Oui	Non	Abstentions	Statut
17	Large majorité	2	4	Accepté

9. Election du Bureau du Conseil intercommunal pour 2024-2025

Président :

Seul candidat, **M. Olivier AMBLET** (Prilly) est élu tacitement, par acclamation.

Vice-président :

Seul candidat, **M. Jean-Claude PISANI** (Romanel-sur-Lausanne) est élu tacitement, par acclamation.

Scrutateurs :

Seuls candidats, **Mme Geneviève NOSEDA GUIGNARD** (Prilly) et **M. Philippe MAROLF** (Prilly) sont élus tacitement, par acclamation.

Scrutateurs suppléants :

Seul candidat, **M. Daniel SPÖRRI** (Romanel-sur-Lausanne) est élu tacitement, par acclamation.

(1 poste à repourvoir ; candidature de Jouxkens-Mézery souhaitée).

10. Election de la Commission de gestion et des finances pour 2024-2025

M. le Conseiller Philippe MUGGLI, président de la COGEF, annonce que tous les membres sont candidats à leur réélection. Aucune autre candidature.

Par conséquent, M. Philippe Muggli, M. Thierry Grandchamp, Mme Aurélie Barbey, M. Fabien Deillon et M. Christian Bovey sont réélus tacitement, par acclamation.

11. Motions, postulats, interpellations

Rien

12. Questions et divers

M. le Conseiller Nathan VANNAY déplore les délais très courts auxquels sont soumises les commissions appelées à rapporter sur les préavis et exprime le vœu d'une meilleure anticipation.

M. le Vice-présidente Olivier AMBLET confirme qu'il s'agit également d'un souhait du Bureau, que les préavis soient annoncés plus rapidement.

M. le Conseiller Fabien DEILLON propose qu'une commission soit déjà nommée en prévision d'un éventuel préavis au Conseil intercommunal du 25 septembre 2024.

M. le Conseiller Thierry GRANDCHAMP informe que le Conseil communal de Jouxkens a trouvé un délégué ASIGOS en remplacement de Mme Aude Müller démissionnaire.

M. le Président du CI Jean-Claude PISANI informe que Mme Nadia PISANI BEN NSIR démissionnaire sera également remplacée au Conseil intercommunal de septembre 2024. Il rappelle que les Conseils communaux doivent fournir les extraits de PV attestant la nomination de leurs délégués ASIGOS. Par ailleurs il souhaiterait savoir la date de la prochaine adoption des Statuts de l'ASIGOS par le Canton.

Mme la Présidente du CODIR Rebecca JOLY répond que la date n'est pas encore connue.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour étant épuisé, M. le Vice-président remercie pour la présence et pour la qualité des débats et lève la séance à 21h28.

Le Vice-président

La secrétaire

Olivier AMBLET

Manuela KAUFMANN

